



Plus-value résidence principale/secondaire

Par **sassa974**, le **15/06/2013** à **07:42**

Bonjour,
En 2008, mon compagnon a été muté sur l'île de La Réunion.
Nous avons donc mis sa maison en location, puisque nous pensions rentrer pour sa retraite.
Or, il est à la retraite depuis le mois de novembre 2012. Sauf que moi, ma situation professionnelle a évolué, étant stagiaire professeur des écoles, il n'était plus trop question de retourner en métropole. Nous avons donc attendu de savoir si je serai effectivement titularisée pour envisager sérieusement de vendre notre maison de métropole.
Notre souci, c'est que l'ayant loué pendant plus de quatre années, elle est considérée par les services fiscaux comme une résidence secondaire ? Ne tiennent-ils pas compte des cas personnels particuliers ? D'autant que la loi a changé. Nous n'étions pas inquiets lorsque nous sommes partis, car nous savions à l'époque ne pas être assujettis à cette plus-value (la maison a été achetée en 1994).
Merci pour tous les renseignements que vous pourrez nous apporter.

Par **trichat**, le **15/06/2013** à **10:37**

Bonjour,
La cession de votre ancienne habitation principale, mise en location, sera soumise à l'impôt sur les plus-values immobilières, après abattement pour durée de détention. Taux de 34,5 % (incluant les contributions sociales).
Ci-joint, le lien vers la documentation officielle publiée par le MINEFI / DGFIP : <http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/4307-PGP>
Cordialement.

Par **sassa974**, le **15/06/2013** à **12:17**

Merci beaucoup pour ces informations. rnCordialement